

Rectavit PRO A95**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****1.1 Identification de la substance ou de la préparation:**

- Rectavit PRO A95

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Mastic d'étanchéité

1.3 Identification de la société/entreprise:

Rectavit N.V.
Ambachtenlaan 4
B-9080 Lochristi
Tel. : +32 9 216 85 20
Fax : +32 9 216 85 30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 14 58 45 45
Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen (B.I.G.)
Technische Schoolstraat 43A, B-2440 Geel

2. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS	Conc. en (%)	Symbole de danger	Risques (phrases R)
Aucun	- -	-	-	-

3. Identification des dangers

- Pas de classification de danger conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

4. Premiers secours**4.1 Contact oculaire:**

- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau
- Consulter un médecin

4.2 Contact cutané:

- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau
- Si l'irritation persiste: consulter un médecin

4.3 Après inhalation:

- Emmener la victime à l'air frais
- Consulter un médecin

4.4 Après ingestion:

- Ne jamais faire boire si la victime est sans connaissance
- Ne pas faire vomir
- Consulter un médecin

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

- En cas d'incendie environnant: tous les agents d'extinction sont autorisés

5.2 Moyens d'extinction à éviter:

- Aucun

5.3 Risques particuliers:

- En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et formation de petites quantités de vapeurs nitreuses et acide chlorhydrique

5.4 Instructions:

- Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise

5.5 Equipement de protection spécial pour les pompiers:

- Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Protection individuelle/précautions individuelles: voir point 8.1/8.3/10.3

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

6.3 Méthodes de nettoyage:

- Eliminer le produit par des moyens mécaniques
- Porter produit recueilli à instance compétente
- Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Observer l'hygiène usuelle

7.2 Stockage:

- Tenir l'emballage bien fermé

Température de stockage	:	température ambiante normale
Limite de quantité	:	N.E. kg
Durée de stockage	:	365 jours
Matériau pour l'emballage	:	
- approprié	:	matière synthétique

7.3 Utilisations particulières:

- Voir les informations transmises par le fabricant

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

TLV-TWA	: non repris
TLV-STEL	: non repris
TLV-Ceiling	: non repris
OES-LTEL	: non repris
OES-STEL	: non repris
MAK	: non repris
TRK	: non repris
MAC-TGG 8 h	: non repris
MAC-TGG 15 min.	: non repris
MAC-Ceiling	: non repris
VME-8 h	: non repris
VLE-15 min.	: non repris
GWBB-8 h	: non repris
GWK-15 min.	: non repris
Valeur momentanée	: non repris
CE	: non repris
CE-STEL	: non repris

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir point 13

8.3 Protection individuelle:

8.3.1 protection respiratoire:

- Protection respiratoire non requis dans les conditions normales d'emploi

8.3.2 protection des mains:

- Gants

8.3.3 protection des yeux:

- Lunettes de protection

8.3.4 protection de la peau:

- Vêtements de protection appropriés

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Pâte
Odeur : Caractéristique
Couleur : Couleurs varient

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH : N.E.
Point/intervalle d'ébullition : N.E. °C
Point d'éclair : N.E. °C
Limites d'explosivité : N.E. vol%
Pression de vapeur (à 20°C) : N.E. hPa
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa
Densité relative (à 20°C) : 1.5
Hydrosolubilité : Soluble
Soluble dans : N.E.
Densité de vapeur relative : N.E.
Viscosité (à 20°C) : N.E. Pa.s
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.
Taux d'évaporation : N.E.
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.
par rapport à l'éther : N.E.

9.3 Autres informations:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C
Température d'auto-ignition : N.E. °C
Concentration de saturation : N.E. g/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter/danger de réactivité:

- Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

- Aucun

10.3 Produits de décomposition dangereux:

- En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et formation de petites quantités de vapeurs nitreuses et acide chlorhydrique

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

DL50 orale rat : N.E. mg/kg
DL50 dermale rat : N.E. mg/kg
DL50 dermale lapin : N.E. mg/kg
CL50 inhalation rat : N.E. mg/l/4 h
CL50 inhalation rat : N.E. ppm/4 h

11.2 Toxicité chronique:

Cat. carc. CE : non repris
Cat. muta. CE : non repris
Cat. repr. CE : non repris

Carcinogénicité (TLV) : non repris
Carcinogénicité (MAC) : non repris
Carcinogénicité (VME) : non repris
Carcinogénicité (GWBB) : non repris

Carcinogénicité (MAK) : non repris
Mutagénicité (MAK) : non repris
Teratogénicité (MAK) : non repris

11.3 Voies d'exposition: ingestion, inhalation, yeux et peau

11.4 Effets aigus/symptômes:

APRÈS CONTACT OCULAIRE:

- Irritation légère

11.5 Effets chroniques:

- Pas d'effets connus

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

12.2 Mobilité:

- Composés organiques volatiles (COV): < 1 %
- Soluble dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

12.3 Persistance et dégradabilité:

- biodégradation BOD₅ : N.E. % ThOD
- eau : Aucun renseignement disponible
- sol : T ½: N.E. jours

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- log P_{ow} : N.E.
- BCF : N.E.

12.5 Effets nocifs divers:

- WGK : 1 (Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 17 mai 1999)
- Effet sur la couche d'ozone : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- Effet de serre : aucun renseignement disponible
- Effet sur le traitement des eaux usées : aucun renseignement disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (75/442/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 08 04 10 (déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09)

13.2 Méthodes d'élimination:

- Brûler dans un four à incinération pour déchets chlorés

13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (75/442/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 02 (emballages en matières plastiques)

14. Informations relatives au transport

- 14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU
 - Numéro ONU : -
 - CLASSE : NON SOUMIS
 - SUB RISKS :
 - GROUPE D'EMBALLAGE :
 - DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE :
- 14.2 ADR (transport routier)
 - CLASSE : NON SOUMIS
 - GROUPE D'EMBALLAGE ou CODE DE CLASSIFICATION :
 - ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
 - ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :
- 14.3 RID (transport par rail)
 - CLASSE : NON SOUMIS
 - GROUPE D'EMBALLAGE ou CODE DE CLASSIFICATION :
 - ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
 - ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :
- 14.4 ADNR (voies navigables intérieures)
 - CLASSE : NON SOUMIS
 - GROUPE D'EMBALLAGE ou CODE DE CLASSIFICATION :
 - ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
 - ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :
- 14.5 IMDG (transport maritime)
 - CLASSE : NON SOUMIS
 - SUB RISKS :
 - GROUPE D'EMBALLAGE :
 - MFAG :
 - EMS :
 - POLLUANT MARIN :
- 14.6 ICAO (transport aérien)
 - CLASSE : NON SOUMIS
 - SUB RISKS :
 - GROUPE D'EMBALLAGE :
 - INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT :
 - INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT :
- 14.7 Précautions spéciales relatives au transport : non soumis aux prescriptions internationales du transport

15. Informations réglementaires

Classification selon directive 67/548/CEE et 1999/45/CE

ETIQUETAGE NON REQUIS SUIVANT LES INFORMATIONS DISPONIBLES

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

S.O. = SANS OBJET
N.E. = NON ÉTABLI
***** = CLASSIFICATION INTERNE

Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH USA 2002
OES : Occupational Exposure Standards - Royaume-Uni 1999
MEL : Maximum Exposure Limits - Royaume-Uni 1999
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne 2001
TRK : Technische Richtkonzentrationen - Allemagne 2001
MAC : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas 2002
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France 1999
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France 1999
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique 2002
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique 2002
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE

I : Fraction inhalable = **T**: Poussières totales = **E**: Einatembarer Aerosolanteil
R : Fraction respirable = **A**: Alveolengängiger Aerosolanteil/Alveolar fraction
C : Ceiling limit (valeur plafond)

a:	aérosol	r:	rook/Rauch	(fumée)
d:	damp (vapeur)	st:	stof/Staub	(poussière)
du:	dust (poussière)	ve:	vezel	(fibre)
fa:	Faser (fibre)	va:	vapeur	
fi:	fibre	om:	oil mist	(brouillard d'huile)
fu:	fumée	on:	olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
p:	poussière	part:	particules	

Toxicité chronique:

K : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas 2002